

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL49

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système d'information proposé « aux seules fins de lutter contre l'épidémie de covid-19 » souffre de lacunes nombreuses et risque d'ouvrir la voie à une utilisation massive des données sanitaires des Français- dans certains cas sans leurs consentements. C'est la raison pour laquelle il est proposé la suppression de cet article dans l'attente d'une rédaction plus adéquate .